

DECISION
du Comité de Ministres Benelux
portant nomination d'un avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux

M (2019) 4

Le Comité de Ministres Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1 à 3, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par le Protocole signé à Luxembourg le 15 octobre 2012,

Considérant que le Comité de Ministres Benelux a donné acte le 18 janvier 2019 de la démission de monsieur Dirk Thijs, avec effet au 1^{er} avril 2019, de ses fonctions d'avocat-général suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition du ministre belge de la Justice,

A pris la présente décision :

Article 1^{er}

Madame Ria Mortier, avocat général à la Cour de Cassation de Belgique, est nommée avocat général suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2019.

Le Président du Comité de Ministres Benelux,



J. Asselborn